

Concarneau, Le 12 juin 2020



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE :

STATIONNEMENT GRATUIT A CONCARNEAU PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2020

Cette année compte tenu des circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire, économique et sociale due à la pandémie du covid-19, et afin de relancer l'activité économique locale, la municipalité de Concarneau a souhaité que le stationnement reste gratuit tout l'été au centre-ville.

Aussi, la zone bleue déjà applicable s'étendra en juillet août sur le périmètre habituellement payant.

En pratique il faudra apposer son disque derrière son pare-brise tous les jours, sauf les dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 19h. Le stationnement est néanmoins à durée limitée à savoir 1H30 au maximum.

Sur les deux principaux parkings quai d'Aiguillon (parking de l'office de tourisme) et Place du 8 mai 1945, la durée a été portée à 3H afin de permettre aux Concarnois et aux touristes de profiter de la ville, de ses nombreux commerces, de ses bars et restaurants, de son patrimoine : de la Ville-Close, du Musée de la Pêche, du Port...ainsi, en arrivant à midi, les promeneurs disposeront de 5 h gratuites.

Le parking de la Criée (288 places) sera gratuit et de longue durée pour les personnes travaillant au centre-ville ou souhaitant passer la journée. Il n'y aura pas besoin de retirer les badges, les barrières resteront levées.

Le parking de la gare sera étendu comme chaque année et avec le parking du lin, ils resteront gratuits et à longue durée également.

En plus des zones habituellement en zone bleue : avenue de la gare, avenue Alain Le Lay, quai Carnot (côté rue), avenue P Guéguin, Place Jean Jaurès, rue des écoles, rue du Gal Morvan,

A partir du 1^{er} juillet, il faudra également apposer son disque bleu sur les zones suivantes :

Parking du quai Carnot,
Quai d'aiguillon
Place du 8 mai 1945
Quai Pénéroff,
Avenue du Dr Nicolas,
Rue Charles Linement,
Quai de la Croix,
Place de La Croix,
et Boulevard Bougainville jusqu'au CAC



Concarneau, Le 12 juin 2020

Sur les **arrêts-minute** : place De Gaulle, bas de l'avenue de la gare et avenue Pierre Guéguin ..., on pourra stationner 20 mn pour retirer un colis, faire un achat rapide (pharmacie, boulangerie, tabac, presse...) ou 40 mn près de la capitainerie du Port de plaisance en disposant son disque afin que les agents puissent contrôler sauf sur la place du Général de Gaulle où il y a des bornes détectables et dont le décompte de temps se déclenche immédiatement.

3 agents saisonniers de surveillance de la voie publique ont été recrutés et contrôleront l'ensemble du périmètre zone bleue et le stationnement gênant. Pour rappel, les infractions au stationnement sont passibles d'une **amende de 35€** (absence de disque, dépassement de la durée maximale autorisée) ou certains stationnements gênants.

Attention pour les stationnements qualifiés de très gênants, le montant peut atteindre 135€.

La Municipalité